



Les Verts Commission mer et gestion du littoral

St Jean de Monts, août 2002

Compte-rendu de la réunion de la commission À St Jean de Monts

Présents :

Jean-Paul Declercq, Christine Sandel, Catherine Boudigou, Jean-Jacques Faure, Denny Simonnet, Janick Moriceau, Bernard Condroyer, François-Marie Michaux, Michel Daverat, Matthieu Vérité, Pierre Aubry, Alain et Monique Mazery, Edwige Fadeieff.

Ordre du jour :

- ateliers sur la « loi littoral » et la « Politique commune des pêches »
 - contenu de la plaquette de la commission
-

l'atelier sur la « loi littoral » animé par Michel Daverat a compté la participation d'une quarantaine de personnes. *(demander un bref cpte-rendu de Michel sur les principaux points car je n'ai pas pris de notes)*

l'atelier sur la pêche a réuni une quinzaine de personnes. Nous avons abordé la prochaine réunion entre Fischler et le groupe des verts européens sur la casse des bateaux. Janick et Michèle doivent y représenter la commission. Les bateaux qui n'ont pas eu de subventions de renouvellement sont des bateaux de plus de 20 ans, obligés à changer de puissance ; ce sont ces bateaux là qui ont le plus d'accidents.

La PCP : zone exclusive européenne que l'on se partage sur l'Atlantique, la Manche, la mer de Nord. À l'échéance du 31/12/2002 sera appliqué un nouveau règlement communautaire. On se préoccupe d'abord de la gestion de la ressource, les dimensions sociales et économiques sont du ressort des états membres.

28 000 emplois sont à supprimer, 8592 bateaux sont à détruire (962 en France, ce qui représente 30 à 40% des bateaux). De 1990 à 1998, 66 000 emplois ont été perdus en Europe ; cela représente en France 19 000 marins sur 250 000 emplois.

Les Verts Commission Mer et gestion du Littoral

6 chemin de Kerfontais 44350 GUERANDE

Nous avons constaté que les pêcheurs avaient été insuffisamment associés ; que la demande des produits de la mer a doublé en 10 ans ; que la PCP a été un échec au niveau social. On a recruté de la main d'œuvre étrangère et des jeunes des banlieues pour pourvoir les emplois. En Europe, les emplois les plus importants ont été en Grèce et en Espagne.

Les emplois d'aquaculture qui se développent doivent répondre aux conditions sanitaires en respectant les écosystèmes marins, et inversement. Les poissons sauvages accumulent les dioxines. Pour un taux de concentration de 1 dans un poisson normal, on constate des doses 600 000 fois plus élevées dans les poissons gras ! On va développer l'aquaculture bio et probablement les poissons triploïdes.

Les objectifs sont de maintenir les écosystèmes, la compétitivité, la qualité de la vie et la sécurité. Les pêcheurs sont malheureusement représentés par les patrons pêcheurs industriels. Il faut régionaliser (au niveau d'une région maritime) les zones de pêche sur une espèce donnée. Tenir compte de la valeur ajoutée et non seulement uniquement de la production alimentaire, entre pêche artisanale et industrielle, car la PCP est faite pour développer la productivité.

La pêche minotière a des incidences sur les écosystèmes marins. Cétacés, oiseaux, requins doivent être préservés. La suppression des aides fait une concentration des armements et la fin de la pêche artisanale.

Une étude va être faite sur les conditions de vie de ceux qui restent à la pêche.

Nous informons notre auditoire que le livre vert sur la politique commune des pêches peut être consulté sur : <http://europa.eu.int/comm/fisheries/greenpaper/green1fr.htm>

Plaquette « mer - littoral » :

Outre l'ensemble des sujets qui ont été évoqués lors de notre commission du mois de mai à Guérande et les sujets envoyés à Jean-Jacques Faure qui a la charge de les résumer, il faudrait écrire sur la plaisance, le milieu naturel source de vie, les zones d'activités humaines... Poser des questions à la société.

Il faudrait faire passer le contenu du programme de cette plaquette par « petits bouts » au CNIR pour les valider.

Eoliennes off-shore : La France est obligée de construire un certain nombre d'éoliennes. Toutes les sociétés privées commencent à prospector les sites (sur le polder de Bouin et le plateau de la Banche (44). Il faut demander des plans régionaux d'énergie éolienne.

Coupler off-shore et récifs artificiels pour préserver la ressource (baie de St Briec, couplé avec la coquille st jacques (contacter association Aven Pen Ar Bed). Catherine Boudigou s'engage à faire une fiche sur l'énergie éolienne. Prendre contact également avec Dominique Blanchard qui s'occupe de ce sujet à Port-Vendres, ainsi qu'avec les comités locaux des pêches.

Voir ce que l'on peut écrire sur l'exploitation des ressources minières marines (ganulats, maerl, ...)

Mettre sur chaque fiche un exemple de ce que l'on trouve de positif.

Demander à l'adhérent de Nouvelle Calédonie une fiche sur les coraux et les milieux tropicaux.

Un groupe de travail sur la plaisance pourrait écrire sur la formation des plaisanciers, le sauvetage et la sécurité, le mode de financement de la SNSM.